

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Le-stockage-des-dechets-nucleaires>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Le stockage des déchets nucléaires ne fait plus peur**

2 novembre 1993

Le stockage des déchets nucléaires ne fait plus peur

La médiation sur l'implantation de laboratoires souterrains

On a complètement renversé la vapeur. On est passé de la logique du refus à l'assaut de séduction. " Christian Bataille ne sait pas encore s'il doit s'en féliciter ou s'en inquiéter. Certes, en venant dans le Gard, département le plus nucléarisé de France (1), le député (PS) du Nord, ne s'attendait pas à rencontrer beaucoup d'opposition à sa mission de médiation sur l'implantation de laboratoires souterrains pour la gestion des déchets radioactifs de haute activité. Mais, quand on se souvient des émeutes que cette affaire avait suscitées en janvier 1990 en Vendée, voir une région quasiment unanime réclamer " ses " déchets avec autant de conviction a, effectivement de quoi surprendre.

Nommé à ce poste par Pierre Bérégovoy, confirmé par Edouard Balladur, M. Bataille est chargé d'une mission bien précise : " dépassionner le débat ". Crise et chômage aidant, sa tâche pourrait bien s'avérer moins ardue que prévu. Après le Gard (les 7 et 8 octobre), il s'est rendu dans la Marne (le 19 octobre), et en Haute-Marne (les 21 et 22 octobre). Les élus, qui l'avaient invité " pour information ", comptent désormais confirmer la candidature de leur département, indique-t-on à la mission de médiation. Et si certaines associations ou certains élus verts ont manifesté leur opposition et leur réticence, c'est dans le calme, " après avoir entendu, parfois très longuement, les arguments du médiateur qui, de son côté, a pris note de leur position ".

La mission Bataille constitue, pour l'instant, le dernier chapitre d'une histoire qui commence en 1983. Chargée des études pour l'installation d'un centre de stockage souterrain pour les déchets radioactifs à haute activité et à vie longue, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) sélectionne, dans le plus grand secret, vingt-huit sites géologiques favorables. Quatre ans plus tard, Alain Madelin, alors ministre de l'industrie, en retient quatre, correspondant aux quatre formations géologiques les mieux adaptées : Neuvy-Bouin (Deux-Sèvres) pour le granit, Le Bourg-d'Iré (Maine-et-Loire) pour le schiste, Montcornet-Sissonne-en-Bresse (Aisne), pour l'argile, et Montrevel (Ain) pour le sel. A charge pour les géologues d'y sélectionner les deux " lauréats " finaux.

Mais, sur le terrain, ces derniers doivent faire face à une opposition résolue des populations, voire à de véritables émeutes, comme au Bourg-d'Iré (le Monde du 30 janvier 1990). Le 9 février 1990, le premier ministre Michel Rocard décide donc un moratoire " d'au moins un an ". Christian Bataille, député et vice-président du conseil régional du Nord est chargé d'un rapport qui sert de base à la loi

du 30 décembre 1991, " relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs ", qui précise la position française en la matière.

Une trentaine de candidatures

Le Gard était le premier d'une quinzaine de départements que M. Bataille visitera, avant de présenter, à la mi-décembre, ses recommandations au ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, Gérard Longuet. Quinze sélectionnés parmi une trentaine de demandes spontanées. " Un seul article dans la Gazette des Communes nous a valu vingt appels ", s'étonne un membre de son équipe, encore stupéfait de ce succès inattendu. Ceux dont le sous-sol était notoirement inadapté ont évidemment été écartés d'office. Tous les autres recevront, en principe, la visite du médiateur.

Sa venue est largement annoncée, par voie de presse et par lettre personnelle à toutes les personnes (pro ou anti-nucléaires) qui comptent dans la région. Installé à la préfecture - " en terrain neutre " -, le médiateur reçoit quiconque en fait la demande : élus, syndicalistes, responsables d'associations, ou même particuliers s'ils jouissent localement d'une certaine audience. Il présente les pièces du dossier, répond aux questions, recueille l'avis et les positions de chacun.

A Nîmes, en deux jours, M. Bataille a ainsi rencontré une bonne quarantaine de personnes. Une seule, Marie-Anne Sabatier, conseiller régional (Vert), a exprimé sa ferme opposition au projet. Les élus de toutes tendances, les présidents des organismes consulaires ou patronaux lui ont, en revanche, expliqué toute l'importance que cela représentait pour l'économie de la région. Plus inattendu : les associations de défense de l'environnement se sont bornées à réclamer " la transparence la plus complète ", estimant, en substance, qu'un tel laboratoire créerait des emplois sans aggraver la pollution d'une région déjà surnucléarisée. Quant aux viticulteurs, habitués des expropriations pour cause de développement urbain ou industriel, ils ont glissé au médiateur qu'un coup de pouce pour la redéfinition de leurs périmètres d'appellation d'origine contrôlée constituerait pour eux une contrepartie acceptable...

Christian Bataille ne s'attend certes pas à recevoir partout le même accueil. " Certaines candidatures proviennent d'un seul maire, voire d'un conseiller municipal d'une petite commune ", reconnaît-il. Dans ce cas, le préfet Jacques Monestier, directeur de l'équipe qui assiste M. Bataille, part en éclaireur. Pour " tâter le terrain ", susciter officieusement les contacts susceptibles d'élargir une demande par trop minoritaire. " Evidemment, il nous est impossible de débarquer immédiatement avec le médiateur pour répondre, par exemple, à la candidature du seul maire d'une commune de soixante-cinq habitants. Mais, sourit le préfet Monestier, si ce petit village est assis sur une magnifique boule de granite, rien ne nous interdit de voir d'autres élus, essayer de nouer des choses... " " Acheter les consciences " ?

Mais il ne s'agit que de suggérer, de conseiller. Pas question de forcer la main de qui que ce soit. De toute façon, le médiateur ne se déplace que si on le réclame. Seules entorses à cette règle d'or : les quatre sites retenus jadis par Alain Madelin. " Pour tester l'état d'esprit actuel de la population, et exposer les nouveaux points d'un dossier qui a beaucoup évolué ", assure M. Bataille. En cas d'opposition trop vive, la visite pourrait être remplacée par une simple entrevue à Paris avec des élus locaux. " Si crispations il y a, elles ne viendront pas de nous, souligne le médiateur. Que les opposants se rassurent : il y a suffisamment de candidats. "

Par ces temps de crise, l'offre, il est vrai, a de quoi séduire. Chacun des deux laboratoires représentera un investissement d'au moins 1,5 milliard de francs, plus 70 millions par an de fonctionnement, et fournira cent-cinquante emplois " recrutés en priorité au niveau local ". L'ANDRA participera en outre à hauteur de 60 millions par an au financement de " réalisations et actions

d'accompagnement ". Cette manne sera gérée par un groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant, aux côtés de l'Etat et de l'ANDRA, la région, le département, et toutes les communes situées à moins de 10 kilomètres du site. " Il ne s'agit pas d'acheter les consciences, se défend Christian Bataille. D'ailleurs, 60 millions, c'est quoi ? A peine 5 kilomètres d'autoroute en terrain plat. La plupart des candidats voient plus loin, et se placent dans une logique, plus noble, de développement économique global. " " Un passé scientifique "

C'est évidemment le cas du Gard où, avec la fermeture, prévue en 1998, de l'unité de retraitement des combustibles de centrales graphite-gaz UP1, plusieurs centaines d'emplois vont disparaître du site de Marcoule, malgré la mise en route de l'usine Melox début 1995. Or, " pour le Gard rhodanien, Marcoule c'est un peu l'équivalent de Renault ", souligne Gilbert Baumez, président du conseil général. Le site emploie actuellement plus de 3 000 personnes, sans compter les emplois induits. Les syndicats ont envoyé une lettre commune aux élus et aux responsables des organismes consulaires et patronaux pour soutenir la candidature du Gard auprès de la mission de médiation. A Christian Bataille, ils ont expliqué que le site de Marcoule " dispose d'une infrastructure et d'un passé scientifique et technique favorable à cette implantation ".

Des professeurs soulignent l'existence toute proche, à Montpellier, de laboratoires universitaires ou du CNRS " notamment en sciences de la Terre ", prêts à participer aux recherches. Des responsables patronaux mettent en avant les compétences d'une école d'ingénieurs en informatique. Au-delà du laboratoire, la plupart ne cachent pas qu'ils espèrent bien récupérer le centre de stockage proprement dit. " Le Gard a été, en 1954, le premier département à accepter le nucléaire. Il mérite bien que la nation lui renvoie l'ascenseur ", lance Gilbert Baumez. Une opinion que le médiateur semble partager, quand il reconnaît que " les conditions sociales et humaines plaident effectivement en faveur de ce département ". Reste aux géologues à confirmer au plan technique cette impression favorable.